

Point N°1 : Désignation du secrétaire et du président de séance

Rapporteur : Monsieur COSCARELLA

Réunis en ce jour, sous la Présidence de Monsieur Salvatore COSCARELLA, pour procéder à l'installation du nouveau Conseil Municipal, il y a lieu de demander aux membres du Conseil de désigner un secrétaire de séance, soit pour cette séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- *Monsieur Anthony DONATE*, le plus jeune membre du Conseil Municipal,
- le conseiller le plus âgé, *Monsieur Daniel PERON* sera désigné Président de séance conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales jusqu'à l'élection du Maire.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide à l'unanimité d'accepter les désignations ci-dessus mentionnées concernant le secrétaire de séance et le Président de séance.

Approuvé à l'unanimité

Point N°2 : Installation du nouveau conseil

Rapporteur : Monsieur COSCARELLA

Monsieur Salvatore COSCARELLA, Maire sortant, procède à l'installation du Conseil Municipal en procédant à l'appel nominal de chaque conseiller élu :

Monsieur COSCARELLA Salvatore	Madame DI-NARDO Dominique
Madame BURTART Béatrice	Monsieur GODFRIN Jean-Marc
Monsieur CAVALIERE Walter	Madame BARTKOWIAK Françoise
Madame SALAS Nathalie	Monsieur MUSCARI Aldo
Monsieur HAULTIER Pierre-Emmanuel	Madame BOUTEMEUR Jamila
Madame MONNEAU Sandra	Monsieur DONATE Anthony
Monsieur KLEIN Patrice	Madame RESLINGER Marina
Madame WINTER Patricia	Madame KLUCZYK-WEISS Olga
Monsieur PERON Daniel	Monsieur HUMBERT Eric
Madame WIRTH Laure	Madame KIEFFER MUNCH Magalie
Monsieur REKAR Christophe	Monsieur JANUS Patrick
Madame DRAGO-LEONHARDT Séverine	

Le conseil municipal de Valmont est ainsi installé.

Approuvé à l'unanimité

Point N°3 : Election du maire

Rapporteur : Monsieur le Président

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette élection doit se faire à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Un bureau a été constitué, le conseil municipal a désigné 2 assesseurs :

M. CAVALIERE Walter

M. HUMBERT Eric

Un appel à candidatures est lancé, après avoir listé le ou les candidats, il est procédé au vote à bulletin secret.

- M. COSCARELLA Salvatore s'est porté candidat

- Mme KLUCZYK-WEISS Olga s'est portée candidate

Après avoir procédé au vote et au dépouillement, les résultats annoncés sont les suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12
- **M. Salvatore COSCARELLA a obtenu 18 voix**
- **Mme KLUSCZYK-WEISS a obtenu 5 voix**

Il est tenu de proclamer Maire, le candidat ayant obtenu la majorité absolue, à savoir M. COSCARELLA Salvatore

Point N°4 : Fixation du nombre d'adjoints

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la fixation du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire maximum.

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 6 postes d'adjoints dont 5 avaient été pourvus.

Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :

Décide d'accepter la création de 6 postes d'adjoints.

Approuvé à l'unanimité

Point N°5 : Election des adjoints au maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à 6 (six).

Il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoints au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'**1 (une)** liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avaient été déposées.

Après appel à candidatures, il a été procédé au déroulement du vote.

📄 Résultat du premier tour de scrutin :

- Nombre de bulletins dans l'urne 23 (dont 0 par procuration)
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 12

La liste d'adjoints UNIS POUR VALMONT dont la tête de liste est Mme Béatrice BURTART a obtenu 19 voix.

Sont donc proclamés élus :

1^{er} Adjoint : Mme BURTART Béatrice

2^{ème} Adjoint : M. KLEIN Patrice

3^{ème} Adjoint : Mme SALAS Nathalie

4^{ème} Adjoint : M. HAULTIER Pierre-Emmanuel

5^{ème} Adjoint : Mme MONNEAU Sandra

Fait et délibéré à Valmont, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme :
Valmont, le 20 mars 2026
Le Maire
Salvatore COSCARELLA

Emargements

<i>COSCARELLA Salvatore</i>	<i>BURTART Béatrice</i>	<i>KLEIN Patrice</i>
<i>SALAS Nathalie</i>	<i>HAULTIER Pierre-Emmanuel</i>	<i>MONNEAU Sandra</i>
<i>CAVALIERE Walter</i>	<i>WINTER Patricia</i>	<i>PERON Daniel</i>
<i>WIRTH Laure</i>	<i>REKAR Christophe</i>	<i>DI-NARDO Dominique</i>
<i>GODFRIN Jean-Marc</i>	<i>BARTKOWIAK Françoise</i>	<i>MUSCARI Aldo</i>
<i>BOUTEMEUR Jamila</i>	<i>DONATE Anthony</i>	<i>RESLINGER Marina</i>
<i>KLUCZYK-WEISS Olga</i>	<i>HUMBERT Eric</i>	<i>KIEFFER MUNCH Magalie</i>
<i>JANUS Patrick</i>	<i>DRAGO-LEONHARDT Séverine</i>	